



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

COMMUNE DE NOVY-CHEVRIÈRES

La réunion a débuté le 3 septembre 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BEGUIN Yves.

Membres présents :

Monsieur BEGUIN Yves
Monsieur DOMMELIER Benoit
Madame ENGLERT Marine
Monsieur LE PEUC'H Kévin
Madame LOZINGOT Sylvie
Monsieur LUDINART Michel
Madame MALVY Noëlle
Madame SIMON Christine
Madame VIOLET Odette

Membres absents représentés :

Monsieur LE PEUC'H Régis Pouvoir donné à M LE PEUC'H Kévin
Monsieur LEDOUBLE Jérôme Pouvoir donné à Mme MALVY Noëlle
Madame PARAPEL Patricia Pouvoir donné à Mme LOZINGOT Sylvie
Monsieur PONCET Frédéric Pouvoir donné à Mme VIOLET Odette

Membres absents :

Monsieur LAMBOT Jean-Pierre
Monsieur STEVENIN Bernard

Secrétaire de séance : Madame ENGLERT Marine

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV du 30 mai 2024
- 2 - DIA n°9 et 10
- 3 - Attribution des Marchés de la Place du Village et autorisation de signature à Monsieur le Maire -

DCM2024_28

- 4 - Dernière parcelle lot n° 1 du lotissement du Moulin AC 145
- 5 - T1 Marquage Routier - Différence à la faveur de la commune entre le devis initial et le constat de travaux
- 6 - Modification du temps de travail de l'emploi permanent d'adjoint technique territorial -

DCM2024_29

- 7 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien des espaces verts - **DCM2024_30**

- 8 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de secrétaire générale de mairie - **DCM2024_31**

- 9 - Convention d'adhésion à la centrale d'achat de la CCPR
- 10 - Arrêté préfectoral portant refus sur l'installation du "parc éolien des Tierces"
- 11 - Remerciement d'associations pour les subventions attribuées par la commune
- 12 - Demande de subventions de l'AFM Téléthon et du Club Rethel Sportif Football
- 13 - Demande de travaux Chemin de Rocquigny (eau de pluie chez Madame REMOND Eliane)
- Questions diverses

- 1 - Approbation du PV du 30 mai 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.
Un point a été cependant soulevé sur le devis de l'entreprise GRANDCOLAS concernant la clôture du cimetière.

13 voix pour

- 2 - DIA n°9 et 10

Monsieur le Maire présente une DIA n°9 dont la propriétaire du bien est Madame MION MORAT Claudette, parcelle cadastrée AB 150 pour 17a 58ca sis 13 rue du Pont Taillard, parcelle vendue à Monsieur OLIVIER Stéphane et son épouse, Madame ZEMBO Sonia, pour 125 000 €.

Le Conseil Municipal ne préempte pas.

Monsieur le Maire présente une DIA n°10 dont les propriétaires du bien sont Monsieur EVRARD Thierry et Madame LOUIS Frédérique, parcelle cadastrée AB 99 pour 06a 76ca sis 6 impasse des Haies, parcelle vendue à Madame THIEBAUT Carole pour 180 000 €.

Le Conseil Municipal ne préempte pas.

DCM2024_28 - 3 - Attribution des Marchés de la Place du Village et autorisation de signature à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de présentation du marché public de l'aménagement de la place du village qui comprend la nature et l'étendue des besoins à satisfaire, le compte rendu du déroulement de la procédure d'attribution et l'analyse des offres. Il précise qu'il y a eu plus d'un mois d'analyse. Les travaux débuteront début octobre 2024 et dureront environ 6 mois.

Monsieur le Maire propose les attributions suivantes :

- Lot n°1 : VRD - Terrassement et pavage à l'entreprise S.A. GOREZ FRERES (agence de RETHEL) pour un montant de 375 555,59 €TTC
- Lot n°2 : ESPACES VERTS à l'entreprise JUVIGNY (WITRY-LES-REIMS) pour un montant de 65 476,30 €TTC
- Lot n°3 : ELECTRICITE à l'entreprise SCEE pour un montant de 16 632 €TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les attributions du marché public et donne le droit de signature à Monsieur le Maire pour valider ces attributions.

13 voix pour

- 4 - Dernière parcelle lot n° 1 du lotissement du Moulin AC 145

Un couple de Rethel se porte acquéreur de la parcelle restante AC 145 d'une superficie de 1 222 m² du lotissement du Moulin au 97 route de Charleville à Novy-Chevrières.
Ils souhaiteraient négocier le prix à savoir 35 €TTC/m² au lieu de 35 €HT/m² soit 42 €TTC/m².

Le Conseil Municipal n'approuve pas cette négociation et souhaite conserver le prix de 35 €HT/m² soit 42 €TTC/m².

- 5 - T1 Marquage Routier - Différence à la faveur de la commune entre le devis initial et le constat de travaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis initial de l'entreprise T1 Marquage Routier concernant les passages piétons, les figurines « Arthur et Zoé », les lignes « cédez le passage » et les lignes « stop » dans différentes rues de la commune. Le montant est de 16 970,40 €TTC.
A la fin de l'intervention de l'entreprise T1, un constat de travaux et une facture ont été reçus pour un montant de 16 712,70 €TTC soit un gain pour la commune de 257,70 €TTC.

Le Conseil Municipal approuve la facture définitive avec une réserve : sur le devis et la facture, il est stipulé que les figurines « Arthur et Zoé » étaient fixées dans un massif béton. Hors, la fixation a été réalisé avec un scellement chimique.

DCM2024_29 - 6 - Modification du temps de travail de l'emploi permanent d'adjoint technique territorial

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) afin d'être en adéquation avec un besoin de service et afin de satisfaire une qualité de service public en développement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et

DECIDE ▪ de porter, à compter du 4 septembre 2024, de 28 heures à 30 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial.

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
 ▪ que l'avis du Comité Social Technique n'est pas requis car la modification du temps de travail est inférieure ou égale à 10% du temps de travail initial de l'emploi.

13 voix pour

DCM2024_30 - 7 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien des espaces verts

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins du service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer l'emploi non permanent d'un Agent Contractuel pour assurer les fonctions d'Agent d'Entretien des Espaces Verts sur le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et

DECIDE ▪ de créer l'emploi non permanent d'Agent d'Entretien des Espaces Verts sur le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C de 30/35ème pour la période du 1er octobre 2024 au 28 février 2026 pour un accroissement temporaire d'activité, (durée maximale de contrat de 12 mois, sur une même période de 18 mois consécutifs).

PRECISE ▪ que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

▪ que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

13 voix pour

DCM2024_31 - 8 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de secrétaire générale de mairie
--

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour les besoins du service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer l'emploi non permanent d'un Agent Contractuel pour assurer les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et

DECIDE ▪ de créer l'emploi non permanent de Secrétaire Général de Mairie sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C de 28/35ème pour la période du 1er octobre 2024 au 28 février 2026 pour un accroissement temporaire d'activité, (durée maximale de contrat de 12 mois, sur une même période de 18 mois consécutifs).

PRECISE ▪ que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

▪ que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

13 voix pour

- 9 - Convention d'adhésion à la centrale d'achat de la CCPR

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Communauté de Communes du Pays Rethélois et propose que la commune n'adhère pas à cette convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la non-adhésion.

13 voix pour

- 10 - Arrêté préfectoral portant refus sur l'installation du "parc éolien des Tierces"

Monsieur le Maire présente l'arrêté de refus du parc éolien de Doux pour information.

- 11 - Remerciement d'associations pour les subventions attribuées par la commune

Monsieur le Maire présente les courriers de remerciement de l'association VMEH (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers), de l'association des donneurs de sang de Rethel, de l'association « Le Souvenir Français » et de l'association « Les Restaurants du Cœur », pour les dons que la commune leurs a attribué.

- 12 - Demande de subventions de l'AFM Téléthon et du Club Rethel Sportif Football

Monsieur le Maire présente deux demandes de subventions de l'AFM Téléthon et du Club Rethel Sportif Football et propose de ne pas les subventionner maintenant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

13 voix pour

- 13 - Demande de travaux Chemin de Rocquigny (eau de pluie chez Madame REMOND Eliane)

Monsieur le Maire expose le courrier de Madame REMOND Eliane concernant une demande de travaux d'aménagement des abords du Chemin de Rocquigny afin que les eaux pluviales ne s'écoulent plus chez elle.

Le Conseil Municipal prend en compte sa demande et une solution sera apportée courant l'année 2025. Le Maire constate qu'un curage des fossés est nécessaire.

Questions diverses

LEPEUC'H Kévin :

- Interrogation sur le changement des portes de l'école. Monsieur le Maire expose un problème de livraison du vitrage qui composent les portes. La livraison a eu lieu récemment et les portes seront changées prochainement sur un ou deux mercredis.
- Débordement sur la Ruelle des Morts. Des travaux seront entrepris en même temps que les travaux de la place du village.

DOMMELIER Benoit :

- Interrogation sur le curage des fossés.

MALVY Noëlle :

- Interrogation sur le financement du tome 2 de Monsieur STEVENIN Raymond. La commune n'avancera pas les finances de ce projet.
- Interrogation sur l'entretien des haies qui débordent sur la voie publique. C'est aux propriétaires des haies de les entretenir. Un rappel sera fait.

VIOLET Odette :

- Observation d'un remblai de terre sur le trottoir à proximité d'une construction de maison à la Grand Rue.

LUDINART Michel :

- Interrogation sur le regard qui est bouché derrière l'école. Une entreprise va intervenir pour le débouchage.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Madame ENGLERT Marine
Secrétaire de séance

Monsieur BEGUIN Yves,
Maire